

Interpellation : Le radar est-il en phase de devenir un nouvel indicateur des finances publiques ?

Développement :

Durant toute la période estivale les lecteurs de la presse romande auront eu le plaisir d'apprendre que l'arsenal pour faire la traque à l'automobiliste ou au motard un peu trop pressé s'est ouvert vers de nouvelles technologies encore plus performantes. Mais, à regarder de plus près les différentes informations relatées, force est d'admettre que c'est surtout l'étendue de l'arsenal déployé aux abords de nos routes qui devient inquiétant.

Dernièrement, un journal zurichois mentionnait que notre pays comptait quelques 718 radars fixes et que les amendes rapporteraient près de 500 millions de francs par années aux caisses de l'Etat.

Avec ses 17 radars déployés sur l'autoroute entre Lausanne et Genève, notre canton ne semble pas être en queue de classement des cantons qui exercent le "Big Brother routier" avec beaucoup de zèle. Force est de rappeler que cette forêt de radars a rapporté près de 15 millions de francs dans les caisses de l'Etat, lors de la seule année 2009.

Si la pose de radars trouve un justificatif quant à la dangerosité de certains secteurs routiers, ou dans un but évident de régulation du trafic, voire pour le contrôle de l'application de réduction du trafic dans le cadre du pic de pollution, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de garantir une rentrée financière potentiellement intéressante pour les caisses de l'Etat.

Actuellement, l'Office fédéral des routes teste un nouveau radar entre Aigle et Bex qui doit permettre de mesurer la vitesse moyenne entre deux points. En ville de Lausanne, même les feux de circulation n'ont pas résisté à cette mode du radar et sont en mesure d'effectuer des contrôles de vitesse en plus de leur fonction de régulation du trafic. Nous pourrions encore évoquer les radars mobiles, les radars laser ou les radars permettant des contrôles multiples à l'exemple du "Trafistar" qui vient d'être installé en ville de Genève.

Actuellement de nombreuses infractions à la circulation routière sont aussi commises par d'autres utilisateurs que les automobilistes ou motocyclistes. A titre d'exemple, des cyclistes, des utilisateurs de planches à roulettes ou autres skateurs, n'hésitent plus à provoquer le danger sur nos routes par des comportements inadaptés. Cette remarque trouve un soutien dans l'augmentation du nombre de décès d'utilisateurs de deux roues.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Hormis la référence aux dangers constatés, et dus à la vitesse, quels sont les autres critères qui justifient la pose d'un système de radar dans le canton de Vaud ?
2. Combien de radars fixes sont posés sur le territoire vaudois, y compris les radars posés avec l'accord de l'Etat par certaines communes ?

3. Quel est le montant effectif de l'ensemble de toutes les amendes perçues suite aux contrôles de radars sur l'ensemble du territoire vaudois ?
4. Quel est le montant annuel des amendes délivrées à des utilisateurs de l'espace public pour des véhicules qui ne sont pas motorisés, tels que vélos, trottinettes, planches à roulettes, skates, etc... ?
5. Des mesures sont-elles prises dans notre canton pour que les mesures de prévention appliquées aux automobilistes et aux motards soient également étendues aux autres utilisateurs de l'espace public ?

Lausanne, le 14 septembre 2010

Philippe Ducommun

Député

sauhaile develper